

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 27 JUIN 2012

---

Présents : MM. MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, MAILLET, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Yves TOURAINÉ	à	Marie-Lyse GASTON
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Fabien REICHERT	à	Bernard UTHURRY
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET

Excusés : André BERNOS, Anne-Marie BARRERE, Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, Robert BAREILLE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Elisabeth LE CHANONY, Nadia SEGAUD.

#### RAPPORT N° 120627-13-ECO

#### **ABATTOIR DU HAUT BEARN : CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE**

Après sa modernisation, l'Abattoir du Haut Béarn a trouvé son rythme de croisière et constitue un équipement polyvalent qui répond aux objectifs initialement fixés.

Cependant, pour répondre aux demandes des éleveurs locaux qui pratiquent la vente directe (circuits courts), nous sommes sollicités pour la création d'une salle de découpe et de conditionnement qui viendrait compléter notre offre.

Actuellement, il existe une opportunité en fond de parcelle, le long de la rue de Rocgrand, avec des bâtiments qui font partie intégrante de la propriété de l'Etat occupée par l'antenne de la DDTM d'Oloron cadastrée section AI n° 65.

Compte tenu du départ des services de la DAEE du Conseil Général et du déménagement de la DIRA au Gabarn, ces bâtiments ne sont plus utilisés.

Aussi, nous avons saisi les Services Fiscaux pour voir dans quelles conditions ils pourraient être cédés à la CCPO.

Nous avons donc rencontré les services des domaines qui viennent de nous adresser leur proposition qui porte sur : (Voir plan joint)

- Deux hangars juxtaposés d'une surface au sol de 391 m<sup>2</sup>
- Un hangar couvert et un petit local à usage de réfectoire et sanitaire sur 1 000 m<sup>2</sup>

pour un montant de 120 000 €.

Cette acquisition paraît intéressante car elle préserve de toute façon l'avenir en constituant une réserve foncière pour la réalisation du projet précité ou tout développement ultérieur de l'Abattoir.

Ces dépenses seront inscrites au Budget Supplémentaire de l'Abattoir et seront réglées par emprunt.

A noter que, compte tenu de ses compétences, la CCPO peut faire valoir son droit de priorité pour acquérir directement ces emprises.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le présent rapport
- **DECIDE** d'acquérir la parcelle AI n° 65p (décrite ci-dessus) constituant une réserve foncière pour le développement ultérieur de l'Abattoir
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches et signer l'acte correspondant
- **VOTE** les crédits qui seront inscrits au Budget Supplémentaire de l'Abattoir.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 juin 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT